



Bulletin Municipal N°3

25 septembre 2020



Le mot du Maire

Chers administrés,

Comme vous l'avez constaté, le feu d'artifice et la brocante n'ont pas eu lieu. Les consignes imposées par la préfecture et le souci à ne prendre aucun risque pour nos santés ont conduit le comité des fêtes à prendre cette décision. Nous espérons que 2021 sera une année pendant laquelle nous pourrions reprendre notre vie là où nous l'avons laissée au moment de la COVID 19.

Je suis souvent interrogé sur les festivités de fin d'année, repas des anciens, marché et arbre de Noël pour les enfants. Il est évident que pour le moment nous ne pouvons pas nous prononcer.

Nous constatons le nombre de personnes touchées par le virus de la COVID 19 en augmentation. Il nous faut cependant garder espoir et souhaiter à toutes ces personnes un prompt rétablissement.

Nous recensons actuellement tous les artisans, entreprises, micro-entreprises, commerces qui résident dans la commune.

L'objectif est de permettre aux Mavais de connaître toutes les compétences qui se trouvent sur notre territoire. Nous déposerons un listing sur notre site internet. Nous vous proposerons également de figurer sur le bulletin de fin d'année, dont les modalités restent à définir.

Pour compléter notre liste nous vous invitons à nous retourner sur l'adresse mail de la mairie ou sur papier, vos coordonnées téléphoniques, mail, adresse avec un petit descriptif de votre activité.

Nous avons déposé sur le site et sur la newsletter les plans de déviation concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable avec une prévision de 10 semaines de travaux pour un début le 6 octobre. Les travaux se feront rue de Mouy et sur la D44 du centre bourg via Château-Rouge au niveau de la rue Marcel MILLIEZ. Les riverains, les bus et

véhicules de secours pourront circuler dans des conditions de chantier. Merci de votre compréhension. L'entreprise a souhaité travailler sur des bases de route barrière, ceci pour la sécurité de leurs personnels et pour limiter dans le temps la durée du chantier.

Vous êtes désormais un peu plus de 180 à être inscrits sur la Newsletter et nous vous en félicitons. Ce moyen de communication en direct sur votre boîte mail nous permet de diffuser rapidement les informations. Pour ceux qui ne sont pas encore enregistrés, il vous suffit d'ouvrir le site internet de Cauvigny et de noter votre adresse mail sur la première page côté droit en dessous de NEWSLETTER.

Nous vous rappelons qu'une avocate est à votre disposition pour des conseils et orientations, sur rendez-vous au 06-42-22-24-51 chaque premier samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pour finir, une bonne nouvelle, c'est avec satisfaction que nous accueillons une Sage-Femme libérale qui va s'installer mi-octobre au dernier étage du cabinet du docteur FOLY rue de Noailles face au bar le P'tit Mavais. Elle accompagne les femmes de tous âges (de l'adolescence à la ménopause) dans leur suivi gynécologique (sans pathologie particulière) avant, pendant et après la grossesse. Elle prescrit et pose tous types de contraceptifs, aide les femmes plus âgées pour leur rééducation périnéale. Le cabinet pourra accueillir jusqu'à 3 couples pour les cours de préparation à l'accouchement (en respectant les gestes barrières et les mesures sanitaires).

Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact pour de plus amples renseignements ou rendez-vous en laissant vos coordonnées téléphoniques au 06.52.10.00.82.

Le Maire

Francis CHABLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Cauvigny dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, rue du tilleul à Cauvigny, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, Mr Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers :

Mesdames, Cécile DE LAERE, Patricia DEPONDT, Bernadette DOREMIEUX, Marie-Laure DUCHESNE, Nolwenn GUIGONNET, Valérie JUGAN-GORGE, Stéphanie MONTEMONT, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, David CLIN, Carlos RIBEIRO-FARIA, Julien ROZE

Absent excusé : José MARTINS.

Madame Christine DAVIAU est nommée secrétaire.

Ouverture de la séance à 20 heures.



Présentation d'un projet social de complémentaire santé communale par la société AXA représentée par Sandra MONOPOLI.

Madame MONOPOLI, agent commercial de la société AXA est venue nous présenter un projet de partenariat entre sa société d'assurance santé et la mairie. Cela consisterait à proposer aux habitants de Cauvigny, désirant faire un bilan de leur contrat, de rencontrer cette personne afin d'obtenir de nouvelles propositions de contrat d'assurance. Si nous acceptons ce partenariat, les habitants de Cauvigny (retraités, professionnels ou indépendants) pourraient avoir un tarif préférentiel. Nous avons décidé de nous renseigner dans les communes voisines qui ont fait cette démarche pour de plus amples renseignements. La décision sera remise à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

Ci-dessous les désignations et délibérations prises à l'unanimité par le Conseil Municipal :



1 - Délibération pour désigner les membres de la commission des impôts directs.

Dix-sept membres du Conseil Municipal ont accepté de figurer sur la liste ainsi que 7 membres extérieurs au conseil municipal : Michel VEREECKE, Thibaut RIGAUD, Martine DECAIX, Jean-Paul CRABBE, Pascale VINHERAS, Marie CLAVREUL et François GOMEZ. Cette liste de 24 personnes sera présentée au directeur départemental et régional des finances.

Seuls, 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus sur des critères que nous ne connaissons pas.



2-Délibérations pour remplacer la délégation du maire de fonction du 28 mai 2020 concernant les articles L.2122-22 et L.2122-23 en y précisant les limites et/ou les conditions définies par le conseil municipal concernant les délégations.

Délibération disponible sur le site internet de Cauvigny



3-Délibération autorisant le maire à procéder à un don de 150 € pour des présents en parfait état que nous avons récupérés grâce à l'intervention de Mesdames Jackye VAREILLAS et Monique GARDINIER que nous remercions.



4-Délibération autorisant le maire à signer le contrat de fourniture ainsi que la convention, et à procéder à la dépense occasionnée concernant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.



5-Délibération autorisant le maire pour une demande de subvention pour des travaux de clôture concernant la sécurisation de la cour de l'école maternelle, montant estimé à 3200€ HT.



6-Délibération autorisant le maire à réaliser les demandes de subvention, à signer les actes concernant les prestations du SE60 concernant l'éclairage public de la sente qui relie le lotissement du jeu d'arc à la rue André DRODE. Le montant restant à la charge de la commune après déduction des subventions est estimé à 9000 €HT.



7-Délibération autorisant le maire pour une demande de subvention concernant la mise en place de 5 vidéoprojecteurs interactifs dans les classes du primaire, montant estimé à 12000€ HT.



8-Délibération pour approuver l'adhésion de la communauté de la commune des lisières de l'Oise de la communauté de communes du Pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie Verte au SE60.



9-Désignation d'un représentant à la Commission intercommunale des Impôts directs (CIID)

Hervé BARKATS a été nommé à l'unanimité.



10-Délibération pour nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission CLECT,

commission locale d'évaluation des charges transférées entre communes et la communauté de communes THELLOISE.

Pascal Barrault titulaire et Frédéric Brossard suppléant ont été nommés à l'unanimité.



11-Désignation d'un représentant à la Commission consultative locale de Prévention des Déchets

Julien BREEMEERSCH a été nommé à l'unanimité.



12-Désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, fibre optique)

Francis CHABLE titulaire et Gregory ANCART suppléant ont été nommés à l'unanimité.

Monsieur le maire expose les points suivants en sollicitant un accord de principe pour :

- ◆ Engager une étude de faisabilité et de demande de devis pour un éclairage sur l'ensemble du terrain de foot. À l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord et aura à se prononcer sur les devis qui seront présentés à cet effet.
 - ◆ Vendre, ou rénover les bâtiments du " pré aux ânes" qui sont inoccupés depuis plus de six ans. Après des échanges, à l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour s'orienter vers la vente des bâtiments qui sont inutilisés. Cette démarche permettra également une diminution des impôts fonciers communaux.
 - ◆ Engager la commission de sécurité à se réunir pour travailler sur la sécurisation routière de notre commune et sur la sécurité des infrastructures communales, école, salle polyvalente, église et bâtiments. Le maire rappelle qu'un contrôle sera mis en place avant chaque rentrée scolaire sur les bâtiments de l'école primaire et maternelle, cantine, centre de loisirs et sur l'ensemble du parc.
-



Informations diverses



La piscine de Chambly à laquelle nous sommes adhérents par la communauté de Communes de la Thelloise présente un déficit proche de 30000€. Cette situation est liée, d'une part au confinement dû à la COVID 19 et d'autre part, à la reprise très faible des activités.

**Conseil
Municipal
Jeunes**



Au vu des circonstances sanitaires et des difficultés à se réunir, il a été décidé de reporter à l'année scolaire 2021/2022 la création d'un Conseil Municipal des jeunes.



Un livret d'informations à destination des nouveaux arrivants a été élaboré par Julie LEJEUNE, une jeune personne de Cauvigny, dans le cadre d'un PASS PERMIS (aide financière par le conseil départemental avec une contrepartie de 70h à exécuter dans une collectivité). Après relecture et mise en page, le livret sera disponible à la mi-novembre.



Nous adressons toutes nos félicitations aux jeunes bacheliers qui ont obtenu la mention très bien : Julie LEJEUNE, Maryam SY, Maxim TUAILLON et Axel VEREECKE. Nous invitons tous les autres jeunes diplômés avec mention très bien à se faire connaître auprès de la mairie. Nous prévoyons une récompense au mérite sous forme d'un bon d'achat.



Une réunion avec toutes les associations pour établir le calendrier 2021 concernant l'utilisation de la salle polyvalente est programmée le **vendredi 13 novembre à 20h** à la salle polyvalente.



Les colis pour nos aînés seront distribués les **11 et 12 décembre**.

La séance a été levée à
22h10.

Nous avons constaté des décharges sauvages à BONVILLERS en haut de la rue des hauts bois. Nous avons porté plainte ce qui a permis d'identifier un des auteurs des faits qui sera sanctionné.



Nuisances sonores/feux de jardin/taille des haies

LE SILENCE EST D'OR



Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, scies mécaniques et autres engins sonores... sont soumis à des horaires réglementés.

L'utilisation de ces engins est autorisée :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h00.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par ces horaires.



UNE FLAMBEE A 450€

Conformément à la nouvelle circulaire du Ministère de l'Ecologie du 11 février 2014 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts et en complément de la circulaire du 18 novembre 2011, la Préfecture nous informe que les feux de jardins et le brûlage de déchets verts à l'air libre sont formellement interdits.

Si vous n'avez pas encore expérimenté le compostage naturel, nous vous rappelons que la communauté des communes organise un enlèvement de vos déchets verts tous les jeudis matin du 30 mars au 27 novembre.

De plus, votre «Point Propre» de Sainte Geneviève vous accueille quotidiennement pour recueillir tous types de déchets sur présentation de votre carte d'accès (pour l'obtenir présentez une copie de votre CNI et un justificatif de domicile de moins de 3 mois à adresser à la Communauté de communes Thelloise BP 45, 7 avenue de l'Europe 60530 Neuilly-en-Thelle CEDEX Tél 03.44.26.99.50).

Plus d'informations et horaires sur www.paysdethelle.fr

Toute dépose sauvage de déchets verts/ordures ménagères est formellement interdite.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 3ème classe pouvant s'élever à 450 € aux termes de l'article 7 du décret N° 2003 - 462 du 21 mai 2013.